

Fermeture du réseau cuivre

Transition du cuivre vers la fibre optique en France

La fibre optique (FttH) s'impose désormais comme l'infrastructure fixe de référence, couvrant 94 % des locaux en France métropolitaine fin 2025. Face à cette généralisation, le réseau historique en cuivre, propriété d'Orange, est progressivement fermé.

Orange a annoncé fin 2019 sa volonté de fermer son réseau cuivre, avec un achèvement prévu pour 2030. L'Arcep a défini le cadre s'imposant à Orange pour conduire cette fermeture, et supervise cette transition pour garantir la protection des utilisateurs et le maintien de la dynamique concurrentielle entre les opérateurs.

Préserver l'intérêt des utilisateurs et s'assurer de conditions concurrentielles satisfaisantes entre les opérateurs

Dans ce contexte, et pour permettre la fermeture du réseau cuivre, l'Arcep a allégé les obligations imposées à Orange au titre de l'accès à sa boucle locale cuivre, au sein des zones où les réseaux en fibre optique sont suffisamment déployés et matures. Dans ces zones, Orange peut procéder à la fermeture commerciale puis technique du réseau cuivre dans les conditions fixées par les décisions d'analyses de marchés adoptées le 14 décembre 2023¹. Ce cadre prévoit notamment :

- ▶ une distinction possible entre une fermeture commerciale (fin de la commercialisation de nouveaux accès, mais le réseau continue de fonctionner pour les accès existants) et la fermeture technique (le réseau cuivre cesse de fonctionner).
- ▶ des conditions à remplir avant les jalons de fermeture. Ainsi, la fermeture commerciale d'une zone (en pratique une commune), en France métropolitaine ou dans les territoires ultramarins, présuppose :
 - la présence d'un réseau FttH complet sur la zone de fermeture conformément aux obligations applicables en matière de déploiement de la fibre. De manière comparable, en zones très denses, le

réseau FttH doit permettre de couvrir l'ensemble des logements et locaux à usage professionnel de la zone concernée par la fermeture (hors situations de refus encadrées et dûment justifiées) ;

- la disponibilité des services de gros (entre opérateurs) et de détail (entre l'opérateur commercial et l'utilisateur) nécessaires pour tous les locaux concernés ;
 - la présence effective des principaux opérateurs commerciaux ou leur capacité à être *in fine* présents par des délais de prévenance suffisants à respecter ;
 - une obligation de non-discrimination entre les zones des opérateurs d'infrastructure (OI) : zones dans laquelle Orange est également OI vs zones d'autres OI.
- ▶ le respect par Orange, pour la fermeture technique d'une zone, d'un délai de prévenance de 36 mois, dont 12 mois après la date à compter de laquelle les conditions de la fermeture commerciale sont remplies.
 - ▶ la mise en œuvre par Orange d'un partage d'information à destination de l'ensemble du secteur, à la fois des opérateurs, des collectivités et du grand public au travers de publications en open data. À ce titre, Orange publie notamment un fichier de trajectoire² intégrant, 12 mois avant la fermeture technique, l'information de la part des lignes cuivre encore actives sur la commune.

L'ensemble des principes et conditions encadrant la fermeture du réseau cuivre sont détaillés dans une rubrique « Grands dossiers³ », disponible sur le site internet de l'Arcep.

Que prévoit Orange dans son plan de fermeture du réseau cuivre ?

En février 2022, Orange a transmis à l'Arcep son plan de fermeture de son réseau de boucle locale cuivre, qui l'a mis en consultation publique comme le prévoit le cadre de régulation.

(1) Décisions n°s 2023-2801, 2023-2802, 2023-2803 et 2023-2804, en date du 14 décembre 2023.

(2) <https://gallery.orange.com/element?id=410038>

(3) <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-fixes/la-fermeture-du-reseau-cuivre.html>

Les grands principes du plan de fermeture

Un des principes retenus par Orange est de choisir la commune comme maille opérationnelle principale de la fermeture du réseau, considérant que cette maille géographique favorise le suivi par les collectivités et rend plus lisible la communication vers les particuliers et les entreprises. Orange précise aussi dans ce plan les critères qu'il prendra en compte pour prioriser les zones de fermeture⁴.

41,8 millions de locaux sont concernés par la fermeture technique du réseau cuivre qui devra être achevée fin 2030. Le projet de plan d'Orange décrit deux grandes phases de fermeture :

1. une « phase de transition » qui s'étend jusqu'à début 2026 et prépare le passage à grande échelle de la fermeture du réseau, incluant des expérimentations et deux premiers lots de fermeture de taille significative ;
2. une « phase de fermeture » de 2026 à 2030 qui amorcera la fermeture à l'échelle industrielle afin de pouvoir vider le réseau d'ici fin 2030.

Passage à l'échelle industrielle et rythme de fermeture technique

En 2023, Orange a annoncé son intention de fermer commercialement les offres cuivre sur l'ensemble du territoire début 2026, aussi bien pour le grand public que pour les entreprises. Cette échéance de fermeture fixée au 31 janvier 2026 a en pratique concerné environ 70 % des communes. Les autres communes ont vu leur fermeture commerciale reportée à une date ultérieure, les critères de fermeture fixés par l'Arcep n'étant pas encore atteints. Cela n'a cependant, dans la grande majorité des cas, pas d'impact sur la date de fermeture technique à ce stade, le calendrier d'ensemble amenant à la fermeture totale du réseau d'ici à 2030 étant maintenu par Orange.

La fermeture technique s'organise par lots annuels de taille croissante. Après une phase de transition en 2024-2025, la phase industrielle lancée en 2026 vise à migrer jusqu'à 10,5 millions de locaux par an jusqu'à fin 2030, en s'appuyant sur la migration naturelle vers la fibre.

Comment s'organisent la communication et la concertation avec les collectivités territoriales ?

La place des collectivités dans le processus de fermeture du cuivre

En juillet 2022, l'Arcep a publié sur son [site](#)⁵ le plan de fermeture du cuivre transmis par Orange, les réponses à la consultation publique qu'elle a reçues et les réponses d'Orange aux questions supplémentaires. Orange y détaille notamment le processus de consultation des parties prenantes dans le cadre de la constitution de chaque lot de fermeture à la commune et la gouvernance associant les acteurs locaux.

Orange a également décliné son plan sous la forme d'une série de documents appelés « cahiers techniques⁶ ».

L'Arcep a publié sur son site une foire aux questions (FAQ)⁷ à destination des utilisateurs grand public afin de permettre une large information sur les différentes implications de la fermeture du cuivre, ainsi que deux rubriques, « Nos sujets » et « Grands dossiers », concernant l'organisation de la fermeture du réseau cuivre et l'encadrement prévu par les décisions d'analyses de marché.

Fin janvier 2026, à l'occasion de la fermeture commerciale du réseau cuivre dans près des trois quarts des communes françaises, l'Arcep a diffusé un [dossier de presse](#)⁸, sur son site et auprès de la presse nationale et régionale, pour faire le point sur les étapes en cours et à venir.

Les instances de concertation nationales et locales

Le plan de fermeture d'Orange prévoit de s'appuyer sur des instances aux niveaux national et local, associant l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités locales.

Au niveau national, le gouvernement anime depuis 2022 l'instance de concertation « Réseaux Fixes ». Associant les pouvoirs publics (la Direction générale des Entreprises, l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'Arcep), les opérateurs d'infrastructure et opérateurs commerciaux, ainsi qu'un certain nombre d'associations d'élus et de collectivités, cette instance

(4) <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>

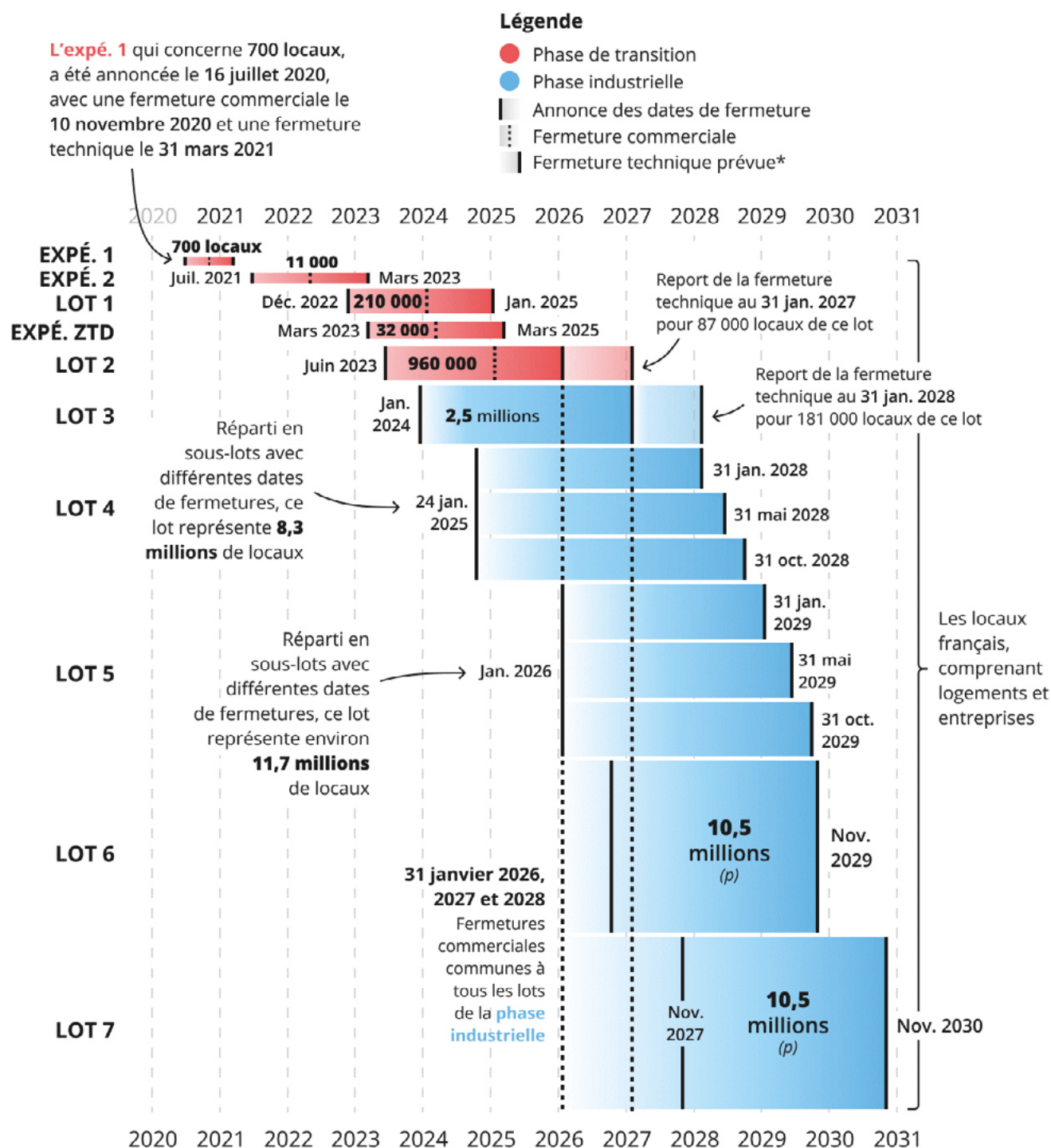
(5) <https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiques/detail/n/fermeture-du-cuivre-290722.html>

(6) <https://assets.orange.com/medias/domain12751/media101777/533181-c54657y2h3-75.pdf>

(7) <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/que-va-changer-la-fermeture-du-reseau-cuivre.html>

(8) https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1771336299/user_upload/grands_dossiers/reseau-cuivre/dossier-de-presse_fermeture-du-cuivre_janv2026.pdf

LE CALENDRIER DE FERMETURE TECHNIQUE DU RÉSEAU CUIVRE



* Fermeture du réseau cuivre présentée par lots et conditionnée au respect des critères fixés par l'Arcep. En cas de non-respect des critères, la fermeture d'un lot annoncée pourrait être reportée.

(p) : nombre prévisionnel de locaux annoncé par Orange dans son plan de fermeture du cuivre en 2022.

Source : Arcep, à partir du plan de fermeture du réseau cuivre d'Orange.

visent notamment à accompagner la fermeture du réseau cuivre. Les associations d'élus et de collectivités peuvent ainsi relayer l'information parmi leurs membres, mais aussi faire part des remontées terrain au comité.

Par ailleurs, au niveau local, des comités de concertation départementaux, actualisés dans le cadre d'une circulaire du 27 février 2026⁹, sont présidés par les préfets de département, avec la participation des élus, et visent à échanger sur les enjeux soulevés par les réseaux de communications électroniques mobiles et fixes, notamment du point de vue de la couverture et de la qualité de service. Dans le contexte de la modernisation de ces réseaux et de l'extinction progressive des réseaux de télécommunications historiques, ces instances ont élargi leur périmètre au programme et au suivi de la fermeture du réseau cuivre.

Le partage de données relatives à la fermeture du réseau cuivre

En décembre 2023, l'Arcep a renforcé les obligations d'Orange concernant le partage d'informations sur la fermeture du cuivre. Orange doit désormais publier en open data des données permettant de suivre les critères de fermeture par commune, en plus du fichier de trajectoire. De plus, dans le cas où les collectivités souhaitent savoir s'il existe (ou a existé depuis moins de 24 mois) un accès client à des lignes cuivre d'une zone de fermeture donnée, Orange tient à leur disposition ces informations à la maille de l'adresse 12 mois avant la date de fermeture technique. Cette information permet aux collectivités d'accompagner les migrations des usagers les plus dépendants du réseau cuivre.

Enfin, les élus et acteurs locaux sont informés et consultés avant chaque finalisation de lot par Orange. Cette phase d'échange permet aux opérateurs et aux collectivités territoriales de signaler, le cas échéant, d'éventuelles difficultés rencontrées par certaines communes identifiées par Orange.

Quelles sont les étapes déjà engagées pour fermer le réseau cuivre ?

Orange a lancé le chantier de fermeture de son réseau cuivre depuis plusieurs années. Ces travaux ont d'abord porté sur de premières expérimentations de fermeture commerciale et technique à la maille de la commune, et sur des fermetures commerciales à la maille de l'adresse, en vue d'un passage à un rythme industriel.

L'Autorité veille à la concertation entre opérateurs et au suivi de ces travaux dans le cadre d'un groupe de travail mensuel dédié, et assure le dialogue avec les collectivités notamment grâce à des ateliers¹⁰.

Expérimentations de fermeture du réseau cuivre par Orange

Depuis 2020, Orange a mené des expérimentations de fermeture du réseau cuivre : **Lévis-Saint-Nom** (Yvelines) a été la première, avec une fermeture commerciale en novembre 2020 et technique en mars 2021. Six autres communes (Yvelines, Nord, Ardennes) ont suivi entre mars 2022 et mars 2023, avec un bilan établi dans le cadre d'une démarche inter-opérateurs¹¹. Enfin, **Vanves** (Hauts-de-Seine) et le **centre-ville de Rennes** ont fermé commercialement en mars 2024 et techniquement en mars 2025.

Fermeture progressive de lots par Orange

Orange a annoncé en janvier 2023 la fermeture commerciale nationale de ses offres de gros sur cuivre, initialement prévue pour le 31 janvier 2026, puis reportée au 31 janvier 2027 pour 8 029 communes (23 millions de locaux). **La fermeture commerciale de 2026 a ainsi concerné 25 000 communes pour 20 millions de locaux.** Cette fermeture s'accompagne d'un plan de fermetures techniques successives jusqu'en 2030.

CALENDRIER DES LOTS ANNUELS DE FERMETURE TECHNIQUE

Lots annuels de fermeture technique	Information des élus des communes visées	Annonce officielle
Lot 1 – janvier 2025	Juin 2022	Décembre 2022
Lot 2 – janvier 2026	Janvier 2023	Juin 2023
Lot 3 – janvier 2027	Juin 2023	Janvier 2024
Lot 4 – janvier, mai puis octobre 2028	Juin 2024	Janvier 2025
Lot 5 – janvier, mai puis octobre 2029	Juin 2025	Janvier 2026
Lots suivants	Deuxième trimestre de l'année n - 3	Fin d'année n - 3

Source : élaboration Arcep.

(9) https://www.economie.gouv.fr/files/actes-BOAC/2026-03/ECOI2603812C_0_0_0.pdf

(10) <https://www.arcep.fr/actualites/les-communiqués-de-presse/detail/n/fermeture-du-cuivre-01-070222.html>

(11) <https://assets.orange.com/medias/domain12751/media101366/410008-sqe5y221ct-75.pdf>

Deux premiers lots ont marqué une phase de transition :

- ▶ Lot 1 : 162 communes (216 000 locaux), fermées commercialement en janvier 2024 et techniquement en janvier 2025 (sauf trois communes en Antilles-Guyane, reportées à juin 2025) ;
- ▶ Lot 2 : 828 communes (887 000 locaux), fermées commercialement en janvier 2025 (763 communes) ou janvier 2026 (65 communes). La fermeture technique est prévue un an après.

La phase de fermeture industrielle (2026-2030) inclut notamment :

- ▶ Lot 3 : 2 097 communes (2,3 millions de locaux) concernées par une fermeture commerciale en janvier 2026 et technique en janvier 2027 ;
- ▶ Lot 4 : 6 894 communes (8,3 millions de locaux) concernées par une fermeture commerciale en janvier 2026 ou 2027, et une fermeture technique échelonnée en 2028.

La liste des communes concernées est disponible dans le fichier « Trajectoire de fermeture » sur le site d'Orange⁽¹²⁾. Le site du gouvernement⁽¹³⁾ comporte un moteur de recherche permettant de connaître facilement les dates de fermeture pour votre commune.

(12) <https://gallery.orange.com/element?id=410038>

(13) <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>